



Compte-rendu Conseil municipal du 07 novembre 2022
LE PROCES-VERBAL EST INTEGRALEMENT DISPONIBLE ET CONSULTABLE EN MAIRIE
OU SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE.

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 7 novembre sous la présidence du maire, Richard Ley.

• **Commission des affaires sociales**

Le conseil prend connaissance des sujets abordés le mardi 27 septembre en commission des affaires sociales :

- Les résultats des ateliers organisés le 30 août avec les aînés dans le cadre de la démarche « ville amie des aînés » ont été présentés : les aînés apprécient leur cadre de vie à Wickerschwihr. Ils ont besoin de lien social, de bâtiments et espaces publics accessibles et d'entraide en particulier, pour le transport. La commission poursuivra ses travaux début 2023 pour aller plus loin et invitera cette fois, l'ensemble des retraités.
- Le point sur les activités de l'été : CMJ, rencontre des aînés, journée des associations
- Le programme de fin d'année a été rappelé avec les préparatifs pour Halloween, Saint-Nicolas et Noël,

Monsieur le Maire souligne les efforts de la commission des affaires sociales et la présence des enfants dans toutes ces démarches. Avec près de 149 personnes, Halloween a été, en particulier, une belle réussite.

• **Tourisme : mise en place d'une taxe de séjour**

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une taxe de séjour sur la commune. En effet, les logements de tourisme sont de plus en plus nombreux et le code général des collectivités publiques le prévoit à conditions que cette taxe soit mise en place par le conseil.

Cette dernière est perçue au réel par toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposés dans le territoire. Le montant de la taxe due par le touriste dépend de la classe de l'hébergement.

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Le conseil départemental du Haut-Rhin par délibération en date du 12 octobre 2012, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour.

Le conseil a ainsi validé l'instauration de cette taxe et fixé, au regard des pratiques alentours, les montants : 50 cts/nuitée/adulte pour un hébergement 1* ; 60 cts pour un 2* ; 80 cts pour un 3* ; 2€ pour un 4* ; 2,50€ pour un 5* et 4€ pour la catégorie « palace ».

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif est fixé à 2,50€.

Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire en sont exemptées.

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour. Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet.

• **Terrain rue des cigognes- droit de préemption**

Suite à la réception d'une demande de certificat d'urbanisme et d'une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain rue des cigognes, et sur avis de la commission d'urbanisme réunie le 22 septembre 2022, le conseil valide la réflexion d'une étude matérielle et financière pour la préemption dudit terrain.

En effet, au vu de sa situation géographique, qui se trouve dans la continuité de la salle des fêtes et de l'école, c'est une opportunité que la commune doit prendre au sérieux dans l'optique d'un agrandissement de l'école qu'il faudra certainement envisager dans un avenir plus ou moins proche.

Le terrain, d'une superficie totale de 12 ares avec une maison, pourra être divisé laissant avec un accès vers l'école.

Le conseil se tient prêt à se retrouver en session extraordinaire après le retour des avis bancaires et de l'agent comptable.

• **Logement communal 37 grand'rue : révision du loyer pour l'année 2023**

Le conseil prend acte de l'évolution du loyer du logement communal au 1er janvier 2023.
Cette révision est basée sur l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (I.R.L.) du 2ème trimestre 2022, ce qui représente une hausse annuelle de + 3.60 % (source INSEE).

• **Location salle des fêtes : révision coût du chauffage**

Le tarif de facturation du gaz pour le chauffage de la SDF est passé de 0,003457 (février 2021) à 0,07961 €/kW (août 2022) hors coût abonnement, taxes, ... soit multiplié par 2,3 !

Le contrat ayant été renégocié début 2022, ce tarif est valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Le conseil a de ce fait décidé de répercuter l'augmentation du coût sur la refacturation et valide le tarif de à 0,20 €/KW à facturer au locataire de la salle.

• **Manifestations de fin d'année :**

Le conseil a pris connaissance du détail des manifestations de fin d'année :

○ Cérémonie du 11 novembre :

- 10h : messe à l'église Saint-Jacques avec la présence de l'évêque auxiliaire REITHINGER
- 11h : dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi du verre de l'amitié et du repas des anciens combattants.

Il est invité à participer au service du vin d'honneur.

○ La Saint-Nicolas se déroulera le vendredi 2 décembre 2022. Il sera proposé un parcours du stade à la salle des fêtes avec un prestataire qui viendra avec 2 ânes et le Saint Nicolas.

A l'arrivée, un chocolat chaud et des mannelas seront proposés.

Les invitations seront transmises prochainement.

○ Fête de Noël des aînés

Elle se déroulera le 4 décembre 2022. Le repas retenu par la commission des affaires sociales a été validé.

○ Vœux du Maire 2023 : ils se dérouleront le vendredi 13 janvier 2023 à 19h00.

• **Diverses informations :**

○ Diminution éclairage public Grand-Rue et De Gaulle

La question de l'éclairage public, qui pourrait être diminué au niveau de la Grand-Rue et la rue du Général de Gaulle est réabordée ; les autres rues étant passées à l'éclairage LED depuis un an, avec diminution de ce dernier la nuit.

De la rencontre avec VIALIS, il ressort que le coût et besoin en installation d'horloge au sodium s'élèverait à 2 500 € minimum. Une autre option peut être envisagée : celle de profiter des aides actuelles pour passer à l'éclairage LED. Des devis sont en cours de demande.

○ Illuminations de Noël

Compte tenu du coût énergétique, l'objectif, cette année, est de concentrer les illuminations de Noël uniquement dans les rues et zones à plus fort passage : Grand-Rue, Rue du Général de Gaulle, Rue des Cigognes, Rue du Stade.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h45.

Prochain conseil : lundi 12 décembre à 19h30.

